

**LE RESEAU CASTRAL DU PAYS  
DE NICE (Xe - XIIIe siècle)**

**par Jean-Claude POTEUR**

Le cadre géographique de cette étude est la partie méridionale de l'ancien diocèse de Nice. La confrontation des textes avec les vestiges monumentaux et les renseignements archéologiques permet d'esquisser la mise en place du réseau castrai dans le pays de Nice à partir de la fin du Xe siècle et son intensification progressive au cours des XIe, XIIe et XIIIe siècles. Les sources historiques, relativement nombreuses, sont fournies pour l'essentiel par le cartulaire de la cathédrale et celui des abbayes -Saint-Pons de Nice, Saint-Honorat de Lérins et Saint-Victor de Marseille (1)- mais elles sont déjà trop tardives pour étudier le problème des origines. Heureusement elles sont complétées par d'importants travaux historiographiques ; parmi eux il faut citer en tête ceux de Caïs de Pierlas (2) et de nombreux autres qu'il n'est pas possible d'énumérer tous ici (3). Les recherches historiques peuvent être complétées d'une façon décisive par l'observation sur le terrain (4). Sur les 34 sites inventoriés, 23 se prêtent à une analyse topographique et 11 permettent une étude monumentale. C'est précisément en tenant compte de ces nouvelles données fournies par l'archéologie, que l'on peut espérer, sinon renouveler toute la question, du moins lui donner une autre dimension. Cela d'autant plus que l'étude des territoires que ces châteaux dominaient aboutit sur des pistes nouvelles concernant la répartition et la transformation des lieux de peuplement. On peut aussi appréhender les raisons pour lesquelles les constructeurs ont choisi tel ou tel site et par ailleurs l'influence que ces fortifications ont exercée sur les habitats.

### **Le pouvoir aristocratique**

L'effacement des Carolingiens amène une nouvelle forme d'organisation de la société dès la fin du IXe siècle. Le déclin de l'Empire laisse en effet le champ libre à des hommes ambitieux qui reconstituent à leur profit les états régionaux de l'époque mérovingienne : ceux des Aquitains, Burgondes, Germains, Lombards. Le royaume de Bourgogne, dont fait partie la Provence, est le premier à se former sur les débris de l'Empire d'Occident éclaté et son chef Boson, élu en 879, est le premier roi de filiation étrangère à la dynastie carolingienne. Le consensus à son nouveau pouvoir n'est pourtant pas complet. Le groupe d'aristocrates qui le soutient est obligé de soumettre toute la partie méridionale du royaume les armes à la main. En contrepartie le souverain est contraint d'abandonner ces terres de conquête à ses fidèles. Jean-Pierre Poly, qui a particulièrement bien étudié cette période spécialement trouble, a constaté que la partie septentrionale et orientale de la Provence constituait la zone de résistance la plus vive (5). Ses dignitaires, et notamment les évêques, refusent de cautionner le nouveau roi. Pour près de cent ans s'engage alors une guerre entre les notables carolingiens et le pouvoir bourguignon. Le roi nomme un comte pour pacifier la région. C'est le secteur de Venasque-Apt-Sisteron qui tombe le premier et le comte s'y installe aux avant-postes, à Manosque. Puis des guerriers entreprenants conquièrent de nouveaux territoires : les Moustiers-Gaubert autour de Digne, les Garac dans les régions de Senez, de Glandèves et de la Tinée, les Pontevès dans le secteur Salernes-Séranon ou les Laurade dans la zone au nord de Draguignan (6). Mais toute la partie côtière des évêchés de Toulon, Fréjus, Antibes, Vence et Nice reste aux mains de l'aristocratie carolingienne. Des chroniqueurs comme l'évêque de Crémone Liutprand vilipendent alors les Bourguignons d'avoir engagé auprès du calife de Cordoue des troupes d'auxiliaires musulmans pour ruiner les chrétiens fidèles à la dynastie de Charlemagne (7). Malgré les ravages de ces Sarrasins la situation reste indécise. En 972 la capture de saint Mayeul donne enfin aux Bourguignons, grâce à une immense armée animée par d'autres motifs, l'occasion de dominer définitivement les zones rebelles. Les territoires ainsi nouvellement conquis sont distribués aux fidèles du comte de Provence, l'homme du roi de Vienne.

La plupart des princes qui contrôlent alors la Provence orientale sont originaires soit de la région de Venasque-Apt-Sisteron, soit de celle d'Orange-Avignon-Arles-Marseille, c'est-à-dire la basse vallée du Rhône. Les premiers sont des conquérants venus du nord, de la région de Vienne, avec un comte du Palais. Les seconds constituent la vieille aristocratie franque dominant la Provence occidentale et immédiatement ralliée au roi de Bourgogne. Cette situation d'antériorité explique que ce soient eux qui jouent le rôle le plus important. Les Mévouillon, à qui échoient une grande partie du Pays de Vence et celui de Nice avec le titre vicomtal, dominant la ville d'Orange, ils font partie du second groupe (8). Les Reillane, qui ne reçoivent que le reste du Pays de Vence, sont du premier groupe- Par ailleurs il semble que le comte n'exerce guère son pouvoir hors de la région de Manosque et qu'il n'ait pas les mains libres. La Provence est dominée par la grande aristocratie qui s'approprie l'essentiel des terres de conquête. Du reste les droits que possède le comte après 972 dans le château de Nice sont très limités et après 1004 aucun de ses successeurs ne s'aventure dans cette contrée jusqu'en 1117. Pourtant l'antique cite occupe une position-clef : une pointe avancée du royaume de Bourgogne. Sa position-frontière, verrou, la fait confier à des personnages importants. Mais leur puissance même leur confère des conditions de leur émancipation de l'autorité comtale et leur indépendance.

### **La première organisation du territoire**

Comment les conquérants de 972 organisent-ils leur territoire dans la région de Nice ? il ne faut pas oublier qu'ils arrivent dans un pays hostile, qu'ils soumettent par droit de conquête. Le contrôle de la forteresse de Nice, poste militaire de première importance depuis l'antiquité grecque, est primordial. Mais il ne peut probablement pas leur fournir les ressources nécessaires pour leur entretien et celui de leur armée. Us s'attribuent donc sur les deux rives du Var de grands domaines, villages agricoles sans doute dès l'époque romaine et sous les Carolingiens, comme Saint-Veran de Cagnes ou Sainte-Marguerite des Sagnes. Ces deux habitats sont munis d'église particulière. Ils connaissent d'ailleurs rapidement un destin différent : le premier est déplacé, le second disparaît. Ils nous servent de révélateur pour un important phénomène qu'entraîne l'arrivée des nouveaux maîtres du pays. On se doute que le contrôle de Nice et de quelques domaines ne pouvait suffire à établir leur pouvoir et asseoir leur fortune. Or si leur domination ne semble pas faire trop de problèmes dans la zone côtière, ils rencontrent de fortes résistances dans le haut pays.

Les compagnons de Guillaume le Libérateur, souvent présentés comme les délivreurs d'un pays ravagé par les Sarrasins, constituent en réalité une véritable armée d'occupation qui campe dans une terre ennemie. Le réseau militaire qu'ils sont contraints de tisser semble modifier profondément et durablement la répartition de l'habitat. Quel est celui-ci avant l'arrivée des conquérants ? Dans son état de la question Paul-Albert Février remarque qu'entre la fin de l'antiquité et le Xe siècle probablement se présentent quatre types d'implantation: on peut se rallier à son point de vue (9). Il n'est pas possible de prétendre que la distribution du peuplement soit restée statique entre le Ve et le Xe siècle. Les lieux les plus exposés comme la civitas de Cimiez ou le vicus du site moyen d'Aspremont sont abandonnés (10), tandis que sont créés de nouveaux centres domaniaux fortifiés tel celui des Sagnes à Nice, ou encore de nouveaux villages-refuges, quelquefois sur des sites vierges, souvent sur des emplacements déjà occupés pendant la protohistoire. Mais au total le paysage général du peuplement n'est pas bouleversé.

A l'arrivée des Mévouillon on trouve à côté de la civitas de Nice des agglomérations de moindre importance du type vicus. On en connaît dont il subsiste des pans de murs maçonnés, comme au Raye (commune de Falicon), près de la chapelle Saint-Siméon à Ongran Inférieur (Peille), sur le site moyen d'Aspremont ou encore sans doute sur la colline de Château-Renard (Falicon) (11). Marginal aux agglomérations romaines subsiste un peuplement de hauteur de tradition autochtone. D'anciens oppidum n'ont pas été dépeuplés par la modification de civilisation imposée par Rome ; des groupes de pasteurs, sans doute peu nombreux et réfractaires aux nouvelles modes, défendent loin des grandes routes leurs espaces verts et leurs libertés farouches de tradition ceito-ligure. C'est probablement le cas à Peille sur le sommet dit le Casteilet (12). Il existe aussi un habitat dispersé du type villa rustica ; on en connaît de nombreuses implantations remontant à l'époque romaine, d'autres sont des domaines fortifiés du haut Moyen Age et sont désignés par le toponyme "Salle" ou "Salettes" qui signifie château. Il faut ajouter aux quatre cas de la typologie de Paul-Albert Février qu'au vicus ou à la villa peut s'adjoindre une enceinte-refuge sur une hauteur voisine, habitat temporaire utilisé seulement en cas de danger ; mais comme ces remparts sont en pierres sèches il est difficile de distinguer les créations du Moyen Age de celles de la protohistoire. Ils sont quelquefois signalés par le toponyme "Castel" ou "Castel Vielh", comme à Berre-les-Alpes, à la Roquette sur Var ou à Saint-Blaise. Enfin les habitants de certains vicus parmi les plus exposés ont peut-être été contraints de se réfugier pour une longue période sur des sites de hauteur, neufs ou non ; comme quelquefois les vicus eux-mêmes ils peuvent être signalés par le toponyme "Villevieille".

Pour contrôler ces différents lieux de peuplement les vicomtes utilisent des moyens divers. Ils confisquent des domaines qui leur sont réfractaires ou obtiennent la collaboration des propriétaires latifundiaires ; sur le territoire des villages ils construisent des châteaux.

### **Le premier réseau castral**

A la fin du Xe siècle il existe dans le Pays de Nice une dizaine de grands terroirs. Leurs limites suivent des contours géographiques, principalement des lignes de crêtes mais aussi les plus grands cours d'eau dans leur partie aval. Cinq châteaux, peut-être six, y sont créés avant le deuxième tiers du XIe siècle. Regardons en détail leur implantation (carte n° 1). Les sires de Mévouillon sont installés dans le principal d'entre eux : Nice. Encore faut-il nuancer car ce n'est pas leur alleu, ils le tiennent pour le comte de Provence (13). C'est probablement pour cette raison qu'ils s'installent dès le début du XIe siècle aux Sagnes, non loin de Nice et sur son terroir (14). Trois autres : Aspremont, la Roquette-sur-Var et Tourrette-Levens sont établis sur des terres que les Mévouillon possèdent en commun avec les Garac, les Agoult ou d'autres familles plus obscures (15). En effet, si les premières personnes connues portant le nom d'Aspremont sont dans l'entourage des vicomtes (16), c'est Rostaing, petit-fils de Garac, qui dispose du tiers du droit de pacage (17). De même le témoin d'un acte des vicomtes porte le nom de Tourrette, cependant le castrum appartient aux Agoult (18). Enfin c'est un certain Gisberne, ayant également des possessions à Puget-Thénières, qui dispose de l'église Saint-Martin sous le château de la Roquette et la donne vers 1028 à l'abbaye de Saint-Pons (19). Contrairement à Nice et aux Sagnes, on place dans ces forteresses des hommes de second rang tels "Andréas de Monte Aspero", "Laugerius Daspernum" ou "Bernond de Torretas" (20). Ils occupent une zone tampon le long de la rive gauche du Var, la rive droite avec Gattières et la Gaude étant tenue par les Reiliane-Vence. Le sixième château, Drap, n'est mentionné qu'en 1073, mais en 1029 un "Venerandus de Drapo" est témoin d'un acte des vicomtes (21) ; nous ne savons s'il ne possède là que ses biens ou si la forteresse est déjà créée. Toute la zone septentrionale et orientale échappe donc à un contrôle

direct des Mévouillon. Les deux premières générations d'entre eux restent prudemment repliées sur le rocher de Nice et aux Sagnes. Les seuls autres châteaux implantés alors le sont sur des terres contestées et les protègent de leurs parents et néanmoins concurrents, les Reillane-Vence.

A partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle les vicomtes tentent une timide pénétration de la partie centrale et septentrionale (carte n° 2). Us fondent alors Contes, Levens et Lucéram. Us réussissent aussi une poussée vers l'est : Lacs et Drap si ce n'était déjà fait, grignotant ainsi le vaste territoire de Peille- Us découpent enfin en faveur de l'un de leurs hommes un petit domaine près de Nice, mais qui dépendait auparavant de Tourrette : la Roque (22). A cette époque une grande partie de la zone orientale est tenue par de petits aileutiers, des caslans, sur des latifundia ou dans des communautés fortifiées. Us s'efforcent d'empêcher la mainmise des vicomtes sur leurs terres. Les deux points qui offrent le plus de résistance sont Peille et la Turbie. Pour les affaiblir les sires de Nice, après les avoir séparés en créant les châteaux de Lacs et de Drap, se retranchent derrière l'autorité de l'Eglise et donnent le premier à l'abbaye Saint-Victor de Marseille en 1047, le second à l'évêque de Nice en 1073 (23). Celui-ci, l'évêque Raimond, reçoit aussitôt un serment de fidélité des caslans de Drap, serment renouvelé auprès de ses successeurs Isnard et Pierre au début du XII<sup>e</sup> siècle (24). Les moines marseillais par contre semblent avoir échoué ; le château de Lacs disparaît très vite, ils n'y conservent même pas un prieuré.

Une nouvelle vague de créations de châteaux a lieu vers 1100 (carte n° 3). Nous savons peu de choses sur eux. Pour la plupart ils apparaissent à propos d'un conflit qui éclate entre l'évêque et le chapitre au sujet de la répartition de leurs droits et pour lequel un premier règlement intervient en 1108 (25). La liste qui est alors dressée ne concerne pratiquement que de nouvelles créations ou des territoires morcelés à cette occasion : Lucéram donne naissance à Touët-de-l'Escarèrje, de Contes se détachent un nouveau Contes, Berre et Coaraze, tandis que Eze, la Turbie et Ongran Supérieur sont implantés dans une zone non encore contrôlée. Pendant que les vicomtes de Nice investissent ainsi leur pays, les sires de Dromon, vicomtes de Gap, construisent une forteresse sur le site de l'oppidum de Châteauneuf-de-Contes. Son existence nous est révélée en 1109 par la mention de son châtelain, Vivien de Châteauneuf (26).

Au début du XII<sup>e</sup> siècle le Pays de Nice est donc contrôlé par un quadrillage serré de châteaux. Cependant la région de Peille n'est toujours pas soumise, bien que l'érection des forteresses de la Turbie au sud, d'Oira au nord-ouest et d'Ongran au nord ait fortement entamé son territoire (27).

### **Le choix des sites au XI<sup>e</sup> et au début du XII<sup>e</sup> siècle**

Examinons les sites d'implantation des forteresses du XI<sup>e</sup> et du début du XII<sup>e</sup> siècle dans le Pays de Nice. Sur les 19 créations, cela est possible pour 11 au moins et pour 14 peut-être (28). Nous remarquons de nombreux points communs. Tous ces châteaux antérieurs au milieu du XII<sup>e</sup> siècle occupent des sommets ; ces cimes sont bien isolées et, si un flanc est relié à la montagne, c'est par un large col bien marqué. Regardons plus en détail. Le plus ancien, celui de Nice, est dressé sur le sommet d'une colline nettement détachée, ses pentes sont abruptes ou très raides, la plate-forme qui la couronne est vaste et comprend un réduit surélevé. Nous rencontrons ce type de site parmi les plus anciens châteaux de Provence orientale, comme Amirat, Majone ou Thorenc, et d'une façon générale chaque fois que la forteresse se greffe sur le site d'une agglomération déjà fortifiée.

Si par contre le constructeur du XI<sup>e</sup> siècle choisit un site inhabité, il recherche des sommets rocheux toujours bien isolés et aux pentes abruptes, mais qui présente de plus un faite allongé et très étroit. C'est le cas de la Roquette et de Tourrette; mais le plus bel exemple nous est fourni par Aspremont (site supérieur) dont la crête rocheuse, longue d'environ 200 m, mesure rarement plus de 15 m de large. Nous connaissons en Provence orientale d'autres exemples de ce type comme Bairols, Faucon, Gerbières ou Saint-Oean du Désert. Cette préférence s'explique par la recherche de lieux d'implantation qui doivent accueillir des constructions capables d'opposer une défense efficace, bien que principalement passive.

Les constructeurs de l'extrême fin du XI<sup>e</sup> et du début du XII<sup>e</sup> siècle, par contre, optent pour des sommets toujours isolés, mais dont la plate-forme sommitale est plus restreinte et au pied de laquelle se trouve, généralement au sud, un plan incliné assez vaste. Châteauneuf, Coaraze ou Eze représentent bien ce cas. Pour le reste de la Provence orientale, Auribeau, Draguignan, Loda ou Norante sont des exemples très proches. Ce choix résulte d'une diminution des effectifs militaires qui amène une diminution du périmètre à défendre tandis que par ailleurs un village a la place de s'étendre au contact du château et participe à sa protection.

La différence entre l'aspect des sites choisis au début du XI<sup>e</sup> et au milieu du XII<sup>e</sup> siècle provient donc d'une évolution, d'une part dans les caractères défensifs du château, d'autre part dans son rôle à l'égard de l'habitat. Durant cette période, en effet, la réapparition puis la progression de la technique de la maçonnerie à la chaux permet d'utiliser des lieux d'implantation de moins en moins naturellement fortifiés, alors que l'accroissement du nombre d'établissements, qui ne s'accompagne pas d'une augmentation proportionnelle des effectifs militaires, nécessite une réduction du périmètre à défendre. Par ailleurs les nouveaux maîtres, après s'être installés à Nice, lieu habité, mais qui était déjà le siège d'un pouvoir avec en particulier l'autorité épiscopale, s'établissent dans des zones plus reculées, soigneusement à l'écart des villages. Ce n'est que plus tard, à l'occasion des nouvelles créations de l'extrême fin du XI<sup>e</sup> siècle, qu'ils commencent à envisager de rassembler la population autour des forteresses. Ce regroupement s'est également opéré autour des plus anciennes, mais dans des cas comme celui d'Aspremont la position s'est révélée tellement inconfortable qu'il a bientôt fallu en changer (29). Un détail comme la présence à Ongran supérieur d'une église datant, comme nous l'indique sa technique de construction, des environs de 1100 et placée très légèrement en contre-bas, au sud de la plate-forme sommitale, c'est-à-dire à l'extérieur du château, montre bien l'arrière-pensée de regroupement de l'habitat lors de la création de la forteresse.

### **Nice et le comte de Provence**

Pour mieux saisir les événements militaires qui ont touché la région de Nice au début du XIII<sup>e</sup> siècle, il est peut-être utile de rappeler brièvement quelques faits concernant l'ensemble de la Provence. En 1112 l'héritière d'une partie du comté, Douce, la transmet par mariage au comte de Barcelone, Raimond-Bérenger; l'autre cohéritier est le comte de Saint-Gilles. En fait la suzeraineté effective de ces deux maisons ne s'exerce que sur la Provence rhodanienne. Par ailleurs, les Sabran n'étendent guère leur influence au-delà des régions de Forcalquier et Sisteron. Et en effet les Provençaux qui prètent hommage à leur nouveau comte en 1113, sont pour 80 % originaires de la région située à l'ouest de la ville d'Aix (30). De même à Brignoles en juillet 1116, où ils viennent tous de Provence centrale (31). Cependant en 1117 Raimond-Bérenger est à Nice ; il y arbitre un différent entre son allié l'évêque et les

vicomtes. C'est la première fois depuis 1004, nous l'avons dit plus haut, qu'un comte de Provence s'aventure aussi loin à l'est. Mais cela ne signifie pas qu'il tient bien la région en main et, dès 1125, les grands de Provence centrale et orientale se soulèvent : les Pontèves, les Moustiers, les Grasse, les Laurade-Châteaudouble. Le comte doit de nouveau intervenir, mais il ne va pas au-delà de Grasse. En 1147 Raimond-Bérenger II recueille, à Tarascon puis à Seyne-les-Alpes, l'hommage d'un très grand nombre de nobles provençaux ; on ne reconnaît toutefois parmi eux personne qui soit originaire de la zone située à l'est d'une ligne Casteilane-Châteaudouble-Barjois-Hyères (32). Et il meurt en 1166 près de Nice, en allant y secourir l'évêque menacé par les vicomtes et les consuls. Son successeur doit de nouveau soumettre le consulat en 1176, en présence de ses frères, Sanche et le roi d'Aragon lui-même, Alphonse. De nouvelles difficultés surgissent en 1189 et 1210 (33). Mais si jusque là les actions militaires menées par la famille catalane se sont limitées à la seule ville de Nice, il n'en va maintenant plus de même. Déjà vers 1210 le comte Sanche construit un château sur le territoire du seul allié autre que l'évêque sur lequel il puisse compter dans le Pays de Nice: la communauté de Peille (34). Cette dernière a en effet réussi, malgré toutes les tentatives des vicomtes, à s'opposer à la féodalisation ; mais, très menacée par Nice et par Gênes, elle se tourne vers une autorité qui peut la soutenir.

Raimond-Bérenger V veut mettre un terme aux événements graves qui se déroulent à Nice. En 1215 une faction du consulat alliée des Génois accepte en effet que ceux-ci démolissent le château comtal. En cette même année la République construit, avec l'assentiment de l'empereur, la forteresse de Monaco, projetée depuis 1196 (35). Le comte entend donc soumettre définitivement le Pays de Nice, comme il le fait de celui de Grasse en 1227 et de celui de Vence aussitôt après. Avec l'aide redoutablement efficace de son fidèle Romée de Villeneuve, il mène une campagne rapide et décisive, dont le point fort est l'abolition du consulat de Nice en 1229 (36). Comme pour toute la zone méridionale de la Provence de l'est, le règlement final de cette guerre a lieu en 1235 sous la forme des accords dits "de Fréjus" (37).

### **Le château au début du XIIe siècle et le nouveau découpage territorial**

Les forteresses du début du XIIIe siècle diffèrent sensiblement des précédentes. Construites pendant une guerre, dans un but d'abord militaire, elles doivent pouvoir être élevées rapidement et pouvoir jouer leur rôle stratégique en employant une garnison la plus faible possible ; la surface fortifiée est donc réduite et les moyens architecturaux de défense très développés.

Dans le cas de nouvelles constructions ou si l'ancien emplacement est abandonné, les constructeurs recherchent donc un site assez restreint et dont l'aspect asymétrique favorise un côté d'attaque, vers lequel l'essentiel de la défense est concentré. Ce sont des extrémités de crêtes, des bordures de plateaux ou des éperons qui répondent le mieux à ces nouvelles nécessités. Ceci est bien illustré par les positions qu'occupent le château de Saint-Blaise ou les nouvelles implantations de ceux de Contes, Drap ou Lacs (38). Si par contre la reconstruction a lieu sur le site ancien, on en choisit alors la portion qui correspond le mieux aux nouveaux critères. C'est ainsi par exemple que la partie méridionale de la crête d'Aspremont est abandonnée ou que le château de Levens se réfugie à la pointe méridionale de sa plate-forme. Ce type de déplacement sur le site même est à l'origine de l'impression que donnent certains châteaux d'avoir été construits sur des sommets trop grands pour eux.

Du point de vue architectural aussi les innovations sont importantes. Le donjon, porté au-devant de l'assaillant, protège derrière lui le logis ; étant ainsi plus menacé, il est souvent orienté de façon à présenter un angle à l'attaque, ce qui le rend moins vulnérable aux projectiles des machines de guerre. Par ailleurs l'apparition de la meurtrière a très fortement augmenté les possibilités de défense active du château. Cette conception de la construction militaire au début du XIIIe siècle est particulièrement bien résumée dans la forteresse de Saint-Blaise, malgré quelques adjonctions du siècle suivant.

Mais la transformation la plus importante dans ces années 1200 réside dans le bouleversement du découpage territorial. Lors des derniers événements militaires en effet le nombre de châteaux construits, reconstruits ou détruits est considérable. Il en résulte une profonde modification du réseau castrai et une nouvelle répartition des terres et des habitats. S'il nous est impossible de décrire par le détail le déroulement des opérations elles-mêmes, il est facile d'en analyser les résultats à partir de trois listes, qui datent des environs de 1232 pour la première, de 1235 pour la deuxième et de 1252 pour la dernière (39). C'est ainsi que nous apprenons que la majeure partie du Pays de Nice est maintenant sous l'autorité du comte. Celui-ci s'est réservé une place forte au fond de chacune des quatre principales vallées Levens, Coaraze, Lucéram et Peille ; c'est à partir d'elles qu'il peut ensuite lancer, vers 1239, son expédition dans le Val de Lantosque. Au sud de cette ligne, seule la forteresse de la Roquette semble encore lui échapper. Voyons plus en détails. Les châteaux de Bendejun, l'Escarène, Mérindol et Revel, créés durant cette guerre, sont détruits. Il en est de même de celui d'Oira et de celui de Lacs, sur son nouvel emplacement. Parmi ceux qu'il a construits le comte a donc perdu Revel, mais il a pu conserver Saint-Blaise, élevé près d'une dépendance de l'abbaye de Saint-Pons, et le nouveau château de Drap, sur les terres épiscopales... Tandis que certaines places sont rapidement reconstruites, soit sur leur ancien site (Aspremont, Châteauneuf), soit sur un nouveau (Contes), d'autres sont définitivement abandonnées et leurs territoires absorbés par ses voisins, soit immédiatement (Ongran), soit par la suite (Braus, Lacs, Mérindol). Enfin certaines seigneuries sont morcelées en faveur de créations récentes, comme Aspremont pour Saint-Blaise, Eze pour Montolive, Nice pour Falicon ou Peille pour l'Escarène.

Entre le début du XIe et le milieu du XIIIe siècle la fonction du château a donc profondément évolué en deux grandes étapes. Vers le début du XIIe siècle, avec la mise en place du système féodal, il a été choisi pour devenir le centre de l'habitat regroupé. Entre la fin du XIIe et le milieu du XIIIe siècle, à l'occasion des guerres de conquête du comte de Provence, sa vocation militaire prévaut. Mais il conserve son rôle à l'égard du peuplement et au XIIIe siècle la forme la plus courante de l'habitat est représentée par un château derrière lequel s'abrite le village.



## NOTES

(1) Dorénavant le Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice, publié par E. CAIS de PIERLAS (Turin, 1888) sera abrégé : CCN ; le Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice, publié par E. CAIS de PIERLAS et G. SAIGE (Monaco, 1903), sera abrégé : CSP ; le Cartulaire de l'abbaye de Lérins, publié par E. de FLAMMARE (Nice, 1885) sera abrégé : CLF et celui publié par H. MORIS (Paris, 1905) : CL1; enfin le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor no Marseille, publié par E. GUERARD (Paris, 1857), sera abrégé : CSV.

(2) Il convient d'insister sur l'importance de l'opuscule Le XI<sup>e</sup> siècle dans les Alpes-Maritimes (Turin, 1889), dont les 110 pages sont d'une extraordinaire densité. Citons aussi Le fief de Châteauneuf (Turin, 1892).

(3) Il faut voir en particulier les travaux de P. Bodard, L. Cappati, R. Cheneveau, A. Compan, Ch-A. Fighiera, J-Ph. Fighiera, P. Gioffredo, E. Hildesheimer, R. Latouche, 3-B. Toseili, A. Venturini. Cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive et ne tient pas compte des monographies qui pourtant apportent des progrès décisifs à la connaissance.

(4) Soulignons entre autres les recherches systématiques et fructueuses de P. Bodard, L. Cappati ou R. Cheneveau.

(5) J.P. POLY, La Provence et la société féodale (879-1166), Paris, 1976, p. 16.

(6) Les Moustiers-Gaubert sont princes de Riez. Les Garac, du nom d'un de leurs ancêtres également dénommé Varac ou Farald et fils du comte Griffon, forment la plus puissante famille de toute la zone nord de la Provence orientale. En sont issus les Castellane, les Thorame, les Glandèves et les seigneurs du Val de Blore. Voyez à ce sujet E. Cais de Pierlas, op.cit.. Les Pontèves sont, comme les Moustiers, originaires de la région de Riez, mais de la zone méridionale de ce diocèse, dont il faut rappeler qu'il était favorable à l'élection du roi Boson en 879. Ils sont aussi seigneurs de Lançon. Les Laurade sont originaires de la région de Tarascon.

(7) J.P. POLY, op.cit., p. 14 et ss.

(8) Mévouillon est un château du département de la Drôme, canton de Séderon, dans les Baronnies.

(9) P.A. FEVRIER, "Problèmes de l'habitat du midi méditerranéen à la fin de l'Antiquité et dans le haut Moyen Age", dans IX<sup>e</sup> Congrès de l'Union Int. Se. Préhist. et Protoist, Nice 1976.

(10) Chaque fois que la dénomination d'un site donnée par R. Cheneveau ("Liste des enceintes anhistoriques des Alpes-Maritimes", dans Mémoires de l'Institut de Préhistoire et d'Archéologie des Alpes-Maritimes, 1966, t. IX fasc. II et sa "Mise à jour n° 5", ibidem, 1971-72, t. XV) nous a paru plus claire que celle des cartes de l'I.G.N., nous l'avons utilisée.

(11) Tous ces habitats ont de nombreux caractères en commun. Ils occupent des sites qui, sans être particulièrement perchés, sont tout de même des éminences. Celles-ci, assez vastes, sont d'accès facile, sur l'un des côtes au moins, et naturellement bien délimitées. On y trouve à la fois une enceinte de pierres sèches, des traces de cases très sommaires, dont le fond est entaillé dans le socle rocheux, et des restes de constructions plus importantes, maçonnées. Ces dernières utilisent des pierres petites, souvent à peine équarries, mais de format très homogène, ce qui donne au mur vu de loin un aspect très soigné ; le liant est un mortier de chaux extrêmement solide qui compense ainsi la faible épaisseur des murs (une cinquantaine de cm environ) ; enfin la maçonnerie présente une série d'arasements régulièrement espacés. Bien que différent sur quelques points, le site de la Colle de Revel doit être associé à ce type.

(12) R. Cheneveau, dans ses études sur les enceintes anhistoriques et les villages du premier millénaire (Mémoire de l'LP.A.A.M., passim), a pressenti le statut d'un grand nombre

d'habitats d'origine protohistorique survivant à l'époque romaine, voire au haut Moyen-Age, dans les Alpes-Maritimes. Pour d'autres régions, outre P.A. Février, 3.3. Hatt signale des habitats groupés et perchés, de tradition autochtone, relativement réfractaires à la romansation (J. J HATT, Celtes et Gallo-Romains, Paris, 1980).

(13) Voir en particulier CCN n° 94.

Le castrum des Sagnes est donné par les vicomtes à l'Eglise de Nice, en deux fois. Vers 1070 Laugier le Roux, fils de Raimbaud de Nice, en offre une première moitié (CCN n° 5). Au début du XIIe siècle Gausserand Laugier, fils de Laugier Rostaing de Nice, cède l'autre moitié (CCN n° 30). L'ancêtre commun de ces deux possesseurs est Laugier, le second mari de la vicomtesse Odile ; il vivait vers 1002-1032.

(15) Les Garac comme les Agouit possèdent des biens importants autour d'Apt.

(16) Andréas en 1037 (CSP n° VII) et Laugier en 1062 (CL1 n° CLII).

(17) E. CAIS DE PIERLAS, op.cit., p. 98, n° XL

(18) Bermond de Tourrette en 1029 (CSP n° V). Une fille de Raimbaud de Nice, Gisla, apporte bien en dot à Rostaing d'Agoult une partie de Tourrette, dont une medietaria, mais rien ne nous dit que le château ait changé de mains à cette occasion. Or il est difficile d'admettre qu'un territoire aussi important, situé au cœur du Pays de Nice, soit cédé en dot par les Mévouillon. D'ailleurs, lorsque vers 1060 Rostaing donne le quart de ce castrum à Lérins, Gisla n'est pas mentionnée, ni vivante, ni défunte (CLF n° CLVIII).

(19) Pour la donation de Gisberne à Saint-Pons : CSP n° IV et pour ses possessions à Puget-Thénières : CLF n° CLXXXIII

(20) Voyez ci-dessus notes 16 et 18.

(21) 1073 : CCN n° 82 ; 1029 : CSP n° V.

(22) Le château n'est mentionné qu'en 1108, (CCN n° 1), mais vers 1075 est cité "Willelmus de Roca", personnage important, premier témoin d'une donation à l'Eglise de Nice (CCN n° 15).

(23) CSV n° 792 et CCN n° 82.

(24) CCN n° 83, 84 et 85.

(25) CCN n° 1.

(26) CCN n° 3.

(27) Une famille de "Auria" ou "Laura" apparaît en 1141 (CL1 n° CLXXVIII et CCN n° 30), portant le nom d'un manse donné à Saint-Pons vers 1075 (CSP n° XII). Certes le château n'est mentionné qu'au XIIIe siècle, mais le sommet rocheux choisi pour son implantation, très isolé et présentant un large front d'attaque permet une date de création sensiblement antérieure à la première mention du château d'Oira.

(28) La localisation des premiers châteaux de Berre, Coaraze, Eze, Levens, Lucéram, Nice, ta Roquette et Tourrette ne pose pas de problème particulier, l'agglomération actuelle correspondante étant encore sur le site, ou très proche. A Aspremont, Châteauneuf et Ongran des ruines, plus ou moins bien conservées indiquent également bien l'emplacement. Les trois derniers sont moins sûrs ; on peut toutefois proposer que Drap se trouvait sur le sommet de Sainte-Catherine, Lacs sur le sommet dominant au nord l'actuel hameau de Lacs, sur la commune de Peille et Touët sur un sommet se détachant du flanc méridional des Rochers de Saint-Sauveur, aux confins des communes de Touët-de-l'Escarène et de Lucéram.

(29) En 1426, le seigneur d'Aspremont, en accord avec la communauté, décide de déplacer le château et le village sur son site actuel (L. TRASTOUR, "Aspremont mon village" dans Nice historique, 1971).

(30) Les sires de Provence centrale et orientale qui prêtent hommage en 1113 sont originaires de Tourves, Gonfaron et Châteaouble (3.P. POLY, op.cit., p. 328, notes 71 et 72). Il faut préciser que le berceau de la famille de Châteaouble est à Laurade, près de Tarascon.

(31) Ibidem, p. 329.

(32) ibidem, D. 33S.

(33) G. DOUBLET, Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes, Paris, 1915, n° CXXI et F. BENOIT, Recueil des actes des comtes de Provence, Paris, 1925, n° 5, p. 90.

(34) E. BARATIER, Enquête sur les droits et revenus de Charles 1er d'Anjou en Provence, Paris, 1969, p. 247, n° 59.

(35) G. SAIGE, Documents historiques sur la Principauté de Monaco, Monaco, 1888, t. 1, n° VI, VII et X.

(36) F. BENOIT, op.cit., p. 238, n° 130. Il ne faut pas se laisser leurrer par les termes employés dans la rédaction des actes ; sous l'apparence d'une charte de privilèges le comte retire en réalité tout pouvoir au consulat.

(37) Ibidem, p. 325, n° 246.

(38) Le nouveau château de Lacs se trouvait au-dessus de l'actuelle église N.D. de Laghet ; on y voit encore quelques traces.

(39) Pour la liste de 1235, voyez ci-dessus note 37. La liste de 1252 a été publiée par E. BARATIER, op.cit.. La première liste, enfin, énumère les castra composant les évêchés de Provence. Les limites de ces évêchés semblent en fait assez floues et il n'est pas rare de voir citer pour l'un d'eux des châteaux qui sont incontestablement situés sur un diocèse voisin. Cette liste, publiée par divers auteurs et en particulier par H. BOUCHE (La Chorographie ou description de la Provence, 2 vol., Aix, 1664), est généralement datée "vers 1200". Certains recoupements la font plutôt situer vers 1232. On y trouve aussi le château de Villeneuve-Loubet dont le grand Romée porte pour la première fois le nom en 1234. Il s'agit donc d'un premier recensement, probablement dans le but d'établir les droits comtaux } ; il précède de peu les statuts de Fréjus, Sisteron, Digne et Senez qu'il a contribué à préparer.



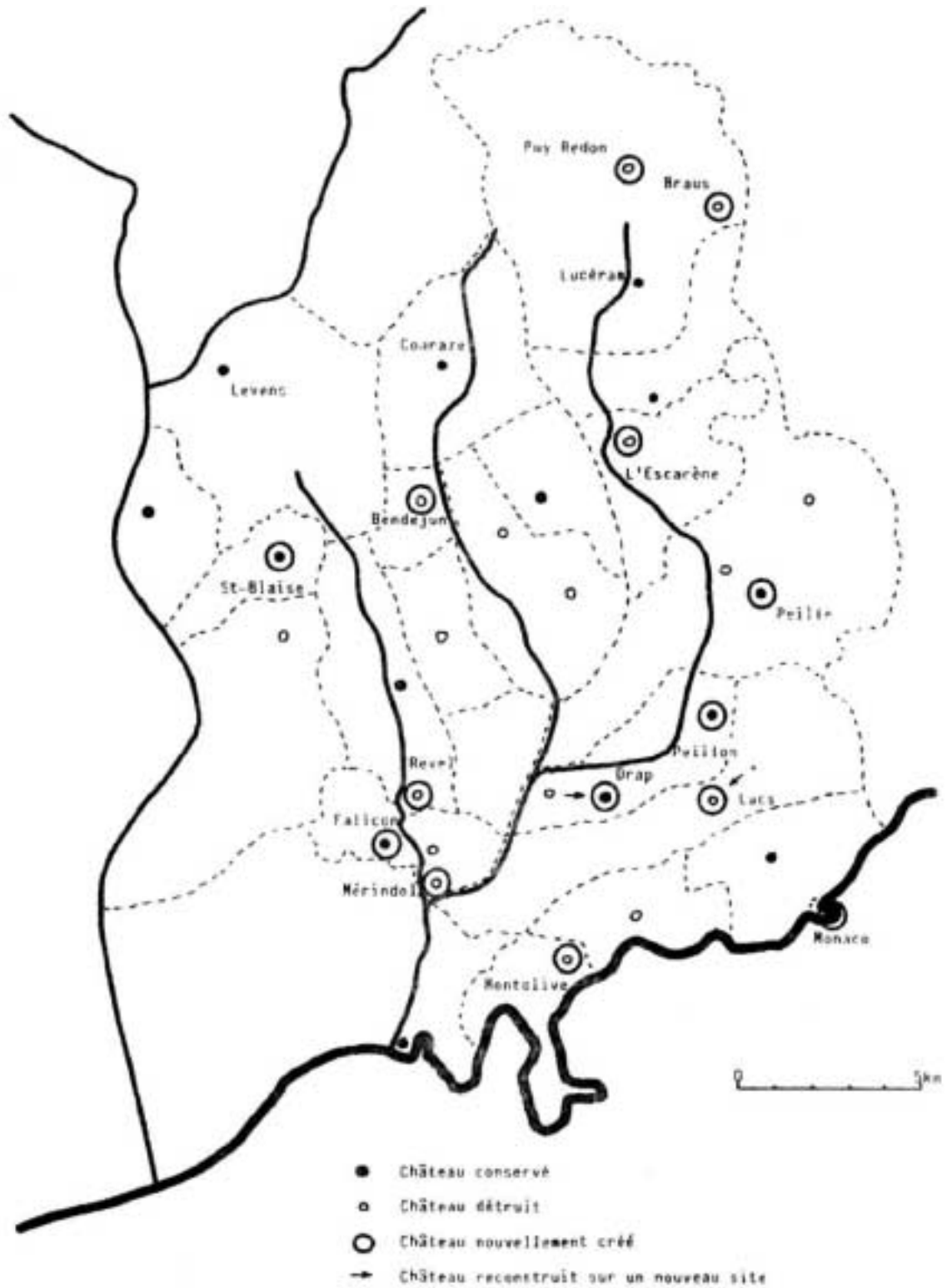
1. Les châteaux du Pays de Nice créés au début, du XIe siècle.



2. Les châteaux du Pays de Nice créés dans la seconde moitié du XIe siècle.



3. Les châteaux du Pays de Nice créés vers 1100.



4. Les châteaux du Pays de Nice créés vers 1230.